



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 janvier 2023

Délibération n° 05

Date de convocation
13.01.2023

Date d'affichage
18.01.2023

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 27

votants : 34

**Objet : Modification des règlements de fonctionnement des crèches collectives,
de la crèche familiale et de la halte-jeux**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. E. ALAMAMY – M. FC. YOUNBI NGAMO – Mme C. VIVIAN – Mme KD. ILLMANN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

Mme F. SAVY par M. G. ALAPETITE – M. B. ZAOUÏ par Mme M. GOTIN – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme C. KOZAK – M. Y. LERAY par M. E. ALAMAMY – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme H. KIRCALI par M. C. GHIS – M. S. ROUILLIER par Mme. L. MASSE.

Absente

Mme A. MEJIAS

M. Cyril DELPUECH a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

VU le Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants

VU la délibération n° 7 du 5 juillet 2021 adoptant les règlements de fonctionnement des crèches collectives, de la crèche familiale et de la halte-jeux,

VU l'avis de la commission Prévention, Epanouissement Educatif, Social et Citoyen,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en adéquation les règlements de fonctionnement des crèches collectives, de la crèche familiale et de la halte-jeux avec le décret du 30 août 2021.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'apporter des précisions notamment sur :

- L'accueil en surnombre
- Le taux d'encadrement
- Les missions du référent santé et accueil inclusif, le psychologue et l'infirmier

CONSIDERANT la nécessité d'ajouter en annexe des règlements de fonctionnements les protocoles prévus par le décret du 30 août 2021.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement de fonctionnement des crèches collectives, de la crèche familiale et de la halte-jeux, ci-annexé, applicable au 1er Janvier 2023,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ce règlement,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 23 janvier 2023

Le Maire
Guy GEOFFROY



Le secrétaire de séance
Cyril DELPUECH



Pour : 34
Contre : -
Abstentions : -